



# Placez votre établissement au cœur de la **transition** énergétique



**Votre  
énergie  
a de l'impact  
hellio**

# Transition énergétique : un enjeu majeur pour le secteur tertiaire

Le décret tertiaire est un véritable challenge pour le secteur tertiaire, dont la consommation énergétique tend vers une augmentation perpétuelle ces dernières années.

Par rapport à 2012, année de référence des objectifs nationaux de réduction de la consommation d'énergie, **celle du secteur tertiaire augmente quasi constamment : + 0,2 % par an en moyenne.**

De plus, en **2018**, le secteur a enregistré **une augmentation de sa consommation de l'ordre de + 0,5 %** : la moyenne annuelle habituellement enregistrée depuis 2012 a donc été dépassée.

## Les mesures spécifiques au secteur tertiaire

Le décret tertiaire, depuis octobre 2019, définit les obligations d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments français à usage tertiaire. Il impose de **réduire la consommation énergétique du parc et de transmettre leur niveau de consommation énergétique dès 2020**. Les bâtiments à usage tertiaire – ou dans lesquels s'exerce une activité de service public – doivent répondre aux objectifs suivants<sup>1</sup> en matière de consommation énergétique :

**2030 → - 40 %**

**2040 → - 50 %**

**2050 → - 60 %**

Tous les bâtiments existants à usage tertiaire de plus de 1 000 m<sup>2</sup> sont concernés<sup>2</sup>.

**L'efficacité énergétique**, ou en d'autres termes **la diminution significative de la consommation d'énergie** ainsi que **la réduction des gaz à effet de serre**, sont **des défis majeurs que doivent relever les acteurs du secteur tertiaire** pour parvenir à inverser la tendance actuelle et atteindre les objectifs de l'horizon 2030.



**En mobilisant le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour financer les travaux**, Hellio - GEO PLC accompagne le secteur tertiaire privé dans l'optimisation de ses performances énergétiques.



# Les enjeux de la rénovation du parc tertiaire



## 900 M de m<sup>2</sup>

c'est la surface du parc tertiaire en France  
(bureaux, hôtels, commerces, etc.).



## + 1/3

**des émissions de gaz à effet de serre et  
de la consommation d'énergie nationale**  
provient des bâtiments tertiaires.

## 60 %

**c'est l'objectif de réduction de  
la consommation d'énergie finale en 2050,**  
fixé par le décret tertiaire.



**Les objectifs nationaux ne pourront être  
atteints** que si les acteurs du secteur tertiaire  
public comme privé, agissent tous ensemble.

# Hellio - GEO PLC : notre accompagnement personnalisé



Hellio - GEO PLC déploie des **solutions sur-mesure destinées au secteur tertiaire privé**, au travers de son pôle dédié. Grâce à une pluralité de métiers complémentaires, nos équipes vous accompagnent étape par étape, jusqu'à **l'optimisation des performances de vos bâtiments**.

1

## Lancement du partenariat

- + Organisation d'une ou plusieurs réunions d'information
- + Recueil des attentes spécifiques du partenaire
- + Identification des gisements d'économies d'énergie
- + Présentation de nos modes opératoires et des documents utilisés

2

## Recommandations techniques et optimisation du volume de CEE généré

- + Identification des besoins liés aux différentes opérations
- + Simulation des volumes de CEE générés pour chaque travaux envisagés
- + Préconisations pour optimiser le volume de CEE généré

3

## Montage des dossiers et versement de la prime CEE

- + Double contrôle de la conformité des dossiers CEE
- + Garantie du versement de la prime CEE si le dossier est validé par nos services
- + Versement de la prime



## Et tout au long de l'accompagnement

Un envoi régulier de suivis des opérations et d'analyses des actualités réglementaires des CEE.



## Hellio - GEO PLC : nos offres complémentaires



### Offres clé en main

Calorifugeage, isolation  
des points singuliers,  
des combles et des planchers  
bas de vos bâtiments



### Opti'mousse

Mise à disposition  
de mousses et douchettes  
hydro-économiques autofinancés  
pour vos bâtiments



### Expertise technique et énergétique

Grâce à notre bureau d'études  
GEO Énergie & Services

# Exemples d'opérations éligibles et primes associées



## Rénovation d'une clinique Maine et Loire (49)

Prime CEE totale  
**476 740 €**

Soit une prime qui couvre jusqu'à  
**38 % du montant des travaux**

- + Isolation de toiture : **96 000 €**
- + Récupération de chaleur sur tour aéroréfrigérante : **144 860 €**
- + Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante : **45 900 €**
- + Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante : **9 730 €**
- + Système de variation de vitesse sur compresseurs : **10 540 €**
- + Système de variation de vitesse sur ventilateurs : **2 200 €**
- + Isolation de points singuliers : **129 800 €**
- + Rénovation de l'éclairage extérieur avec bonification CPE \* : **17 715 €**  
(Rénovation de l'éclairage extérieur sans bonification CPE : 11 810 €)
- + Installation d'horloges astronomiques avec bonification CPE \* : **19 995 €**  
(Installation d'horloges astronomiques sans bonification CPE : 13 330 €)

## Rénovation d'un hyper-marché (4500 m<sup>2</sup>)

Pas-de-Calais (62)

- + Isolation de la toiture-terrasse : **32 000 €**
- + Fermeture des meubles frigorifiques à température positive : **32 500 €**
- + Fermeture des meubles frigorifiques à température négative : **5 100 €**
- + Ventilation mécanique double flux : **13 520 €**
- + Ventilation mécanique simple flux : **8 800 €**
- + Pose d'une pompe à chaleur air/eau avec bonification Coup De Pouce\* : **43 000 €**

### Rénovation de l'entrepôt frigorifique :

- + Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante : **45 900 €**
- + Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse Pression flottante : **6 000 €**
- + Récupération de chaleur sur groupe froid : **78 700 €**

Prime CEE totale

**265 520 €**

Soit une prime qui couvre **33 %** du montant des travaux

## Rénovation d'un hôtel (268 chambres)

Seine-Maritime (76)

- + Isolation des murs extérieurs : **85 340 €**
- + Fenêtres ou porte-fenêtres complète avec vitrage isolant : **13 100 €**
- + Mise en place d'une chaudière collective à haute performance énergétique avec bonification Coup De Pouce\* : **34 400 €**
- + Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire : **29 700 €**
- + Pommeaux de douches hydro-économiques : **2 680 €**
- + Ventilation mécanique simple flux : **14 700 €**
- + Isolation du réseau hydraulique de chauffage : **16 380 €**
- + Équilibrage hydraulique du réseau de chauffage : **9 000 €**

Prime CEE totale

**205 300 €**

Soit une prime qui couvre **27 %** du montant des travaux

## Une prime bonifiée grâce au Contrat de Performance Énergétique (CPE)

Lorsqu'un CPE est mis en place et qu'il respecte certains critères\*, la prime CEE est bonifiée. Le montant initial est multiplié par un coefficient qui dépend :

- ✓ de l'économie d'énergie garantie par le CPE
- ✓ de la durée du CPE
- ✓ du secteur d'application



Exemple pour un CPE qui garantit une économie d'énergie de 50 % sur 10 ans dans le secteur tertiaire : **la prime CEE est multipliée par 2,5.**

\*N'hésitez pas à nous contacter directement pour plus de renseignements à ce sujet.

# Certificats d'Économies d'Énergie : comprendre le dispositif

Véritable levier financier, le dispositif des CEE permet de valoriser les travaux de rénovation énergétique et diminuer leurs coûts pour votre entreprise.

La directive européenne sur l'efficacité énergétique impose aux États membres de **consommer moins et mieux l'énergie**. En réponse, la France a choisi les Certificats d'Économies d'Énergie, dispositif régi par la Loi Pope de 2005.

Le principe ? obliger les **fournisseurs d'énergie** (carburant, fioul, gaz...) à contribuer financièrement aux économies d'énergie. Ces entreprises doivent financer **des travaux de rénovation énergétique** dans tous types de bâtiments : commerces, mairies, bureaux, hôtels, logements, etc.

Chacune des quelque **200 opérations éligibles** donne droit - preuve des travaux à l'appui - à un volume de CEE, qui traduit les économies d'énergie engendrées. En récoltant ces certificats, les énergéticiens **justifient l'atteinte de leurs objectifs** sur une période donnée.



## Pourquoi ?

Inciter aux économies d'énergie



## Comment ?

En finançant certains travaux



## Qui finance ?

Les fournisseurs d'énergie







# Hellio - GEO PLC : l'expert des Certificats d'Économies d'Énergie

**Spécialistes de l'efficacité énergétique depuis 12 ans**, nous accompagnons nos partenaires dans tous leurs projets d'économies d'énergie. L'entreprise compte **plus de 200 collaborateurs**.

Devenu le **premier producteur de CEE indépendant**, Hellio - GEO PLC développe des offres diversifiées à destination des entreprises, particuliers, collectivités et professionnels du bâtiment :

- ✓ Audits énergétiques
- ✓ Valorisation CEE et solutions de financement
- ✓ Formation en financement CEE
- ✓ Stratégies d'efficacité énergétique
- ✓ AMOA\* et maîtrise d'œuvre
- ✓ Offres clés en main

# Secteur tertiaire : les principales opérations éligibles



## Isolation



Toiture ou combles



Remplacement des fenêtres



Réseau hydraulique  
de chauffage ou d'ECS



Murs



Toiture-terrasse



Planchers bas

## Chauffage, ventilation et climatisation



Pompe à chaleur de type air/eau  
ou eau/eau



Ventilation mécanique contrôlée simple ou  
double flux



Raccordement à un réseau  
de chaleur existant



Chaudière collective à haute  
performance énergétique

# Secteur tertiaire : les principales opérations éligibles



## Éclairage extérieur



Rénovation d'éclairage extérieur



Mise en place d'un système de variation de puissance et/ou de tension en éclairage extérieur



Pose d'horloge astronomique pour l'éclairage extérieur

## Pour en savoir +

sur les quelque 200 opérations éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), n'hésitez pas à contacter directement nos services ou à vous rendre sur le site du ministère en charge de l'énergie.

## Autres



Variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone



Régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute/basse pression flottante



Récupération de chaleur sur un groupe de production froid



Récupération instantanée de chaleur sur eaux grises



Freecooling par eau de refroidissement en substitution d'un groupe froid pour la climatisation



# CPE : le Contrat de Performance Énergétique

Un Contrat de Performance Énergétique est un partenariat entre un maître d'ouvrage – le bénéficiaire des travaux – et un opérateur – l'entreprise qui réalise les travaux et/ou la maintenance. Il fixe un **objectif d'efficacité** énergétique sur une **durée déterminée**, une fois la ou les opérations réalisées.

L'opérateur s'engage, avant l'opération en question, à atteindre un objectif mesurable d'amélioration de l'efficacité énergétique. Ceci garantit au maître d'ouvrage que les **économies d'énergie** seront bien au rendez-vous. En cas de non-conformité entre les résultats annoncés et la performance énergétique réelle constatée après les travaux, des pénalités sont prévues pour l'opérateur.

## Les atouts du Contrat de Performance Énergétique

- ✓ Prévoir les dépenses énergétiques
- ✓ Améliorer l'outil productif
- ✓ Impliquer les installateurs/exploitants/mainteneurs
- ✓ Bonifier les primes des Certificats d'Économies d'Énergie\*
- ✓ Réduire l'impact environnemental

\* Le niveau de bonification varie en fonction de deux éléments : la durée et le niveau d'économie d'énergie.

# CPE : sa mise en œuvre

## Quatre étapes

- 1** **Définition des travaux** : état des lieux technique, juridique et financier
- 2** **Sélection de l'opérateur** : mise en place d'un Contrat de Performance Énergétique
- 3** **Réalisation des travaux** : dans le respect du cahier des charges
- 4** **Suivi de performance** : observation des économies d'énergie réelles



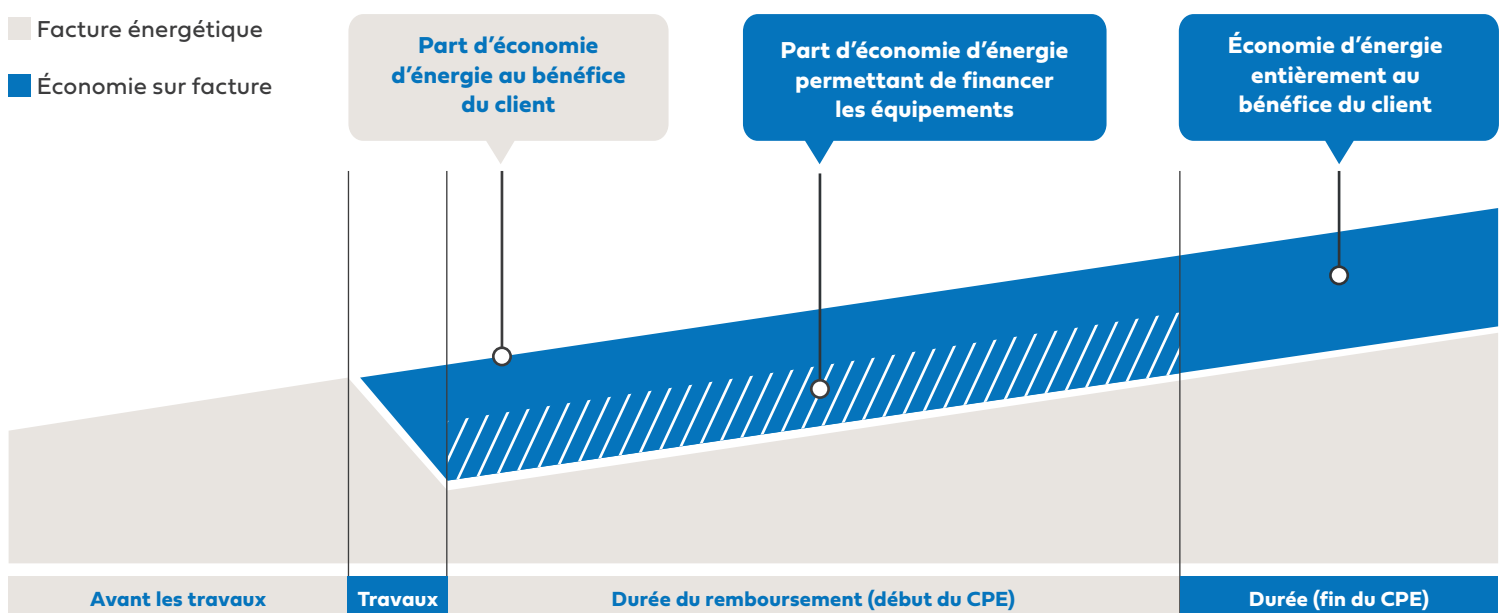
## Calcul du coefficient de bonification

Durée de la garantie de performance	Coefficient de bonification
< 10 ans	1+2B
≥ 10 ans	1+3B

B étant le niveau d'économies d'énergie primaire garantie par le CPE.

## Exemple pour un CPE qui garantit une économie d'énergie de 50 % sur 10 ans

- ✓ la prime CEE est multipliée par 2.5



# GEO ÉNERGIE & SERVICES : bureau d'études intégré



GEO Énergie & Services est un bureau d'études spécialisé dans la **performance énergétique** et **l'ingénierie technique**. Il offre un accompagnement global et personnalisé, de l'émergence des projets au suivi des performances effectives.



## Performance énergétique

- + Audits énergétiques
- + Assistance à la passation et au suivi des contrats d'exploitation et des CPE
- + Assistance à maîtrise d'ouvrage
- + SMEn \*
- + Commissionnement énergétique



## Suivi énergétique

- + Suivi d'Indicateurs de Performance Énergétique (IPE)
- + Logiciel Delta Conso Expert, leader dans les outils numériques de gestion énergétique

**DELTA CONSO**  
EXPERT



## Ingénierie technique

- + Diagnostics techniques
- + Programmation de travaux
- + Maîtrise d'œuvre

\* Systèmes de Management Énergétique ISO 50001



# GEO ÉNERGIE & SERVICES :

## une équipe expérimentée



**17**

ingénieurs  
énergéticiens



**18**

ans d'expérience



**5**

techniciens  
supérieurs



**3**

agences en France  
Paris, Bordeaux, Poitiers

## Un bureau d'études qualifié



# Hellio - GEO PLC : témoignages



Cela fait quelques années que nous avons la volonté d'entreprendre des changements pour améliorer notre impact environnemental et avoir une démarche plus responsable. Nous avons commencé par réduire nos coûts de fonctionnement en travaillant sur l'éclairage, sur le traitement des déchets alimentaires et autres.

La fermeture de l'hôtel pendant la crise sanitaire nous a semblé être une belle opportunité pour entreprendre des travaux plus lourds qui auraient pu avoir un impact sur le confort de nos clients.

Hellio - GEO PLC nous a été recommandé pour leur réactivité et la qualité de leurs services et nous a apporté les réponses à toutes nos questions tant sur la partie technique que sur le financement des travaux.

**Zeina Georges,**  
Co-Directrice de l'Hôtel San Régis

En moyenne, GEO PLC a permis à l'hôpital de récupérer 50 000 euros par an de recettes.

Hellio - GEO PLC est force de proposition dans la recherche d'économies d'énergie : l'entreprise a accompagné l'hôpital Necker dans ses réflexions sur les actions à mettre en œuvre. Ses experts préconisent des solutions techniques pertinentes favorisant des gains énergétiques rapides, selon les opportunités qu'offrent la réglementation relative aux Certificats d'Économies d'Énergie.

Ils apportent des conseils aux responsables techniques dans la définition, la réalisation des travaux jusqu'à leur réception. De plus, ils assistent l'hôpital dans la réalisation des formalités administratives.

**Damien Kocik,**  
Directeur des investissements à l'hôpital Necker Enfants Malades





# Hellio - GEO PLC : nos références



THÉÂTRE  
LA  
SCÈNE  
PARISIENNE



Disneyland  
PARIS

LVMH  
MOËT HENNESSY . LOUIS VUITTON

Mercure  
HOTELS

METRO



# Notre accompagnement : la procédure à suivre

## Avant travaux

1

Demande de cotation : envoi de devis non signé ou CCTP\* ou DPGF\*\*

2

Évaluation de la prime CEE

3

Signature d'un Accord d'Incitation Financière (AIF)

4

## Réalisation de vos travaux

## Après travaux

5

Constitution et validation de vos dossiers CEE :

- + Accord d'Incitation Financière (signé avant l'engagement des travaux)
- + Justificatif de l'engagement des travaux daté et signé : devis, bon de commande, ordre de service ou acte d'engagement
- + Facture ou Décompte Général Définitif (DGD)
- + Attestation sur l'Honneur

6

Versement de la prime CEE



\* Cahier des Clauses Techniques Particulières    \*\* Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

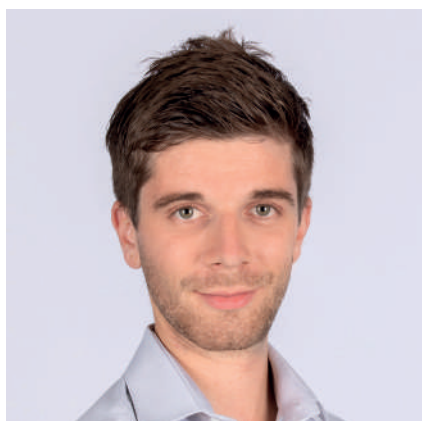
**Les experts  
Hellio - GEO PLC :  
une équipe mobilisée  
à votre service**

**1 chef de projet dédié** pour vous accompagner et vous répondre tout au long du partenariat

**3 ingénieurs chargés d'études** pour analyser vos projets et réaliser des cotations en phase amont des opérations

**3 ingénieurs chargés d'audits** pour finaliser le montage des dossiers CEE avant dépôt pour validation auprès du PNCEE

# Notre équipe est à votre écoute



## **Augustin Bouet**

Directeur commercial  
Département Grands Comptes

+33 (0)1 44 56 67 32

[augustin.bouet@geopl.com](mailto:augustin.bouet@geopl.com)



## **Yann Biguet**

Directeur adjoint  
Département Grands Comptes

+33 (0)1 44 56 67 63

[yann.biguet@geopl.com](mailto:yann.biguet@geopl.com)

# hellio

